



COMMUNE DE GIEZ
Municipalité



AVIS IMPORTANT

RESTRICTION D'EAU

La sécheresse perdure, avec pour effet de causer une baisse de nos ressources en eau potable. Les ressources sont à la limite de leurs capacités et elles sont inférieures aux valeurs saisonnières.

La population est informée depuis ce jour qu'il est interdit de :

- ✗ D'arroser les jardins, pelouses ou autres espaces**
- ✗ De remplir une piscine**
- ✗ D'effectuer des nettoyages**

La responsabilité individuelle est sollicitée afin de renoncer à l'usage non-essentiel de l'eau et de consommer cette ressource vitale avec parcimonie.

Giez, le 07 août 2026

La Municipalité

